

**Communauté de Communes
du Pays de l'Ourcq
Mairie de Vendrest**

**Compte Rendu du Conseil Municipal du
mercredi 26 septembre 2012**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Vendrest le **26 septembre 2012 à 20 heures 45**, sous la présidence de Francis CHESNE

PRESENTS : Francis CHESNE, Ludovic MICHON, Micheline BENOIT, Olivier CHESNEL, Jean-Jacques SIMON, Christian DUGUE, Jean-Denis LIMOSIN, Jean-Michel CAILLIER, Céline LIMOSIN, René NOEL, Rudyard RACCO, Gisèle DECOCQ

ABSENTS : Carmen LEMONNIER

**REPRESENTES : Christine JAVERI par Gisèle DECOCQ,
Agnès NEVOU par Micheline BENOIT**

EXCUSES :

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1° Approbation du compte rendu du 11 juillet 2012.

2° Questions d'actualité.

3° Délibérations :

- Schéma Régional Eolien
- Indemnité au Trésorier comptable de la commune.

Secrétaire de séance René NOEL

Le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil et au public de bien vouloir respecter 1 minute de silence, en l'honneur de Monsieur Claude ENGRAND décédé le 17 septembre 2012 ancien Maire Adjoint, et Monsieur François LEPELLETIER décédé le 1er septembre 2012, Agent Technique titulaire de la Commune.

1° Approbation du compte rendu du 11 juillet 2012.

Le Maire fait la lecture du compte rendu, il informe le conseil qu'il a reçu par mail des observations de Mme JAVERI concernant ce compte rendu, mais qu'il est impossible de donner suite à ces remarques compte tenu de son absence mais représentée.

Monsieur DUGUÉ fait remarquer que lors de la présentation des travaux concernant la rue des Brûlis, il a été présenté également le devis pour le chemin d'accès conduisant à la station d'épuration de Vendrest.

Après ces observations, le compte rendu est soumis au vote.

Adopté à l'unanimité
Des Membres présents ou représentés

2° Informations et questions d'actualité.

a) Elimination des déchets ménagers et assimilés.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes nous transmet le rapport annuel du Président sur le prix et la qualité de ce service.

Ce rapport est à disposition du public pour consultation en Mairie, et qu'il est également disponible au siège communautaire du lundi au vendredi 9h à 12h et de 14h à 17h.

b) Bilan de fonctionnement 2011 du système d'assainissement.

Le Maire informe que le Service d'Animation Technique pour l'Épuration et le suivi des Eaux (SATESE), nous a fourni un bilan de fonctionnement 2011 des dispositifs d'assainissement. Il signale que la Communauté de Communes est informée. Ce document est consultable en Mairie et sur le site de la commune www.vendrest.fr.

c) Chômage.

Le Maire communique le nombre de chômeurs sur la commune :

Liste arrêtée au 15/08/2012 : Nombre de demandeurs 43, dont 22 hommes : 21 femmes; 35 Indemnisés; 8 non indemnisés.

Liste arrêtée au 15/09/2012 : nombre de demandeurs 44, dont 19 hommes ; 25 femmes ; 34 indemnisés ; 10 non indemnisés.

d) Création d'une Association.

Le Maire informe le conseil que par lettre du 20 août 2012, il est informé que l'association A.C.V (Association des Commerçants de Vendrest), a été créée le 1^{er} août 2012. Celle-ci se compose de 5 membres :

Présidente Madame Laurence PETIT

- Vice Président Laurent TOUPRY
- Trésorière Stéphanie SIMONARD
- Secrétaire Nathalie COLSENET
- Secrétaire suppléante Candice MENUT

Louis BERBICHE, Sabrina DUGUÉ, Edwige QUAIRIER comme membres bénévoles.

Cette association a pour but de développer et favoriser au sein de la commune et ses alentours la promotion et la pratique d'activités diverses (sport, activité manuelle et culturelle). Une liste d'actions provisoires est établie. Cette association a but non lucratif, sollicite une subvention du Conseil Municipal afin de répondre à leur projet. Le Conseil prend acte, demande au Maire d'obtenir plus de renseignements concernant leur projet et de présenter un budget financier.

- e) Pont de Rademont

Le Maire rend compte du marché pour le Pont de Rademont. L'ouverture des plis a eu lieu le lundi 24 septembre, sur 7 consultations 2 plis ont été déposés, cette réunion a examiné l'ensemble des 2 dossiers pour apprécier la conformité administrative des marchés. La commission communale des travaux élargie est prévue le jeudi 4 Octobre à 18 heures 30 pour le résultat d'analyse du marché.

Les travaux commenceront mi-novembre pour une durée de 2 mois 1/2.

3° Délibérations

1° Schéma régional Eolien.

Par courrier du 11 juillet 2012 le Préfet de Région d'Ile de France, nous informe sur le projet de SRE francilien établi en cohérence avec les orientations du futur Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), définit la liste des communes dans lesquelles sont situées les zones favorables au développement de l'éolien.

Pour tous renseignements aller sur le site **www.srcae-idf.fr**.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil à l'unanimité des membres présents ou représentée s'oppose à ce projet.

2° Indemnité au Trésorier comptable de la commune.

Suite au départ de Mme Isabelle HENRY perceptrice de Lizy sur Ourcq le 6 septembre 2012, et suite à la délibération n°2008-12 du 15 avril 2008 prise pour le versement de l'indemnité au Trésorier de la commune, vu que le poste est pourvu par M. Michel JAMET à compter du 1^{er} octobre, je vous demande de délibérer afin de reprendre le terme de verser l'indemnité forfaitaire pour la durée du mandat de l'assemblée concernée.

**Adoptée à l'unanimité
Des Membres présents ou représentés.**

3° Travaux ONF 2012.

Par délibération 2012_08 du 11 juillet 2012, l'ONF nous a proposé un programme de travaux à réaliser dans la forêt communale. Nous avons arrêté les travaux d'un montant de 7 654€ TTC (2/3 vendrest 5120.94€). Suite à la visite de M.GAUMONT le 12 septembre qui nous a informé qu'il s'était trompé dans l'évaluation des travaux, nous propose un nouveau devis pour 7 619.96€ TTC (2/3 vendrest 5079.98€). Ces travaux ne concernent que la parcelle 29 (entretien mécanisé et dégagement manuel des régénérations naturelles)

Les travaux sur les parcelles 26/27 ; parcelle 6b ; sont reportés.

**Adoptée par 13 voix pour
une abstention (Michon)**

Questions orales

M.CAILLIER signale que le panneau indicateur "rue des Brulis" a disparu.

M.DUGUÉ signale que le panneau stop de la rue des Mulets est obsolète.

M.MICHON indique que deux arbres sur le CD17 penchent dangereusement.

M.CHESNEL signale que le panneau d'interdiction 3tonnes5 route de Cocherel doit être enlevé, car cette portion de route est empruntée par les cars et camions.

Il demande également ce qui en est des travaux réalisés par la SAUR, concernant le changement de canalisation en plomb. Le Maire répond que les travaux sont effectués par roulement et par commune. Il signale que les rives de la rue allant sur Cocherel sont dangereuses, et que la rue face à la

cour Morierval est en mauvais état. Le Maire répond que cette voie appartient à la cour commune qui relève du droit privé.

Mme DECOCQ demande si les travaux d'éclairage prévus seront effectués. Le Maire répond que ceux-ci ont été commandés, pour la réalisation des autres travaux prévus au budget, nous devons attendre le montant de l'enveloppe du Pont de Rademont.

Elle interroge le Maire concernant le remplacement du cantonnier. Le Maire répond que suite au décès de M.François LEPELLETIER, le contrat de M.Florent ALBARET a été rompu le 17 septembre car il avait été engagé en contrat de remplacement de l'agent titulaire en indisponibilité. La procédure réglementaire est de déclarer la vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion, chose qui a été faite, car cette vacance d'emploi est dans un premier temps réservé à un fonctionnaire de même catégorie d'emploi.

M.NOËL demande au Maire de bien vouloir intervenir auprès de Citéos, pour le réglage de l'éclairage public.

M.SIMON questionne le Maire pour savoir quand la prochaine réunion de la commission des listes électorales aura lieu, le Maire répond qu'une réunion se tiendra dans le courant du mois d'octobre.

M.JD LIMOSIN signale au Maire la dégradation de certaines tombes non entretenues au cimetière, qui s'affaissent dues aux infiltrations d'eau. Le Maire prend acte et informe que la partie ancienne du cimetière doit être relevée, mais pour cela nous devons réaliser un ossuaire, et engager la procédure qui s'impose.

L'ordre du jour étant épuisé,
Chaque Conseiller s'étant exprimé ou ayant pu le faire,
Le Maire lève la séance à 22 heures 05.